# Accueil périscolaire

Dans le cadre du protocole sanitaire émis par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports qui comporte une graduation de 4 niveaux (cf annexe), l'organisation de l'accueil périscolaire sera adaptée à partir du 2 septembre 2021, niveau 2 / niveau jaune.

## Organisation accueil périscolaire

→ ***Heures d'ouverture : 7h30 – 19h00 (lundi/mardi/jeudi/vendredi)***

→ ***Capacité d'accueil :*** - maternelle : 40 enfants

- élémentaire : 84 enfants

→ ***Modalité d'accueil :***

- **Pas de réservation**

→ ***Accueil***

- ***Toute personne externe à l'accueil périscolaire est interdite d'accès.***
- **Le portail sera fermé, les familles devront sonner pour signaler leur présence.**

**- Maternelle : portail école maternelle 4 place du marché.**

**- Elémentaire, 2 groupes sont constitués :**

**▪ Groupe 1 : les enfants des classes de Mme Jansen, M. Aimé, Mme Clément et Mme Bernard.**

**▪ Groupe 2 : les enfants des classes de Mme Dumontet, Mme Segret, Mme Charlier et M. Sapaly.**

**Le matin : les deux groupes sont accueillis dans les locaux de l'accueil périscolaire (4, esplanade Charles de Gaulle), dans deux secteurs différents.**

**Le soir : - le groupe 1 est accueilli dans les locaux de l'accueil périscolaire (4, esplanade Charles de Gaulle)**

**- le groupe 2 est accueilli dans le foyer communal (en face des locaux de l'ALSH).**

- Accueil des familles au niveau de la zone matérialisée.
- Port du masque obligatoire.
- Le personnel de l'accueil périscolaire est équipé de masques, ainsi que tout le matériel nécessaire à la désinfection (gants, lingettes, désinfectant de surface, gel hydro alcoolique).
- Les familles doivent fournir un goûter à leur enfant pour qu'il puisse le gérer seul (sans l'aide d'un adulte) : ouverture de la boîte, des emballages, des bouteilles..., afin de limiter les contacts.

### → *L'application de gestes barrières*

**Le lavage des mains**

• Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, et tout particulièrement le lavage des mains.

• Lavage des mains à l'eau et au savon sur toutes les parties des mains pendant 30 secondes (à défaut, utilisation d'une solution hydro-alcoolique sous la surveillance d'un adulte).

Le lavage des mains est réalisé à minima :

- A l'arrivée et avant le départ de l'accueil

- Avant et après le goûter

- Avant et après les temps libres

- Après être allé aux toilettes

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'un même groupe.

• L'ensemble des consignes et instructions d'hygiène sont affichées partout sur des supports simples et compréhensibles en fonction des âges.

**Le port du masque**

• Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil dans les espaces clos. Il n'est pas obligatoire à l'extérieur.

• Le port du masque pour les enfants de l'école maternelle est proscrit.

• Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » pour les enfants de l'école élémentaire est obligatoire dans les espaces clos. Il n'est pas obligatoire à l'extérieur.

• Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

### → *Activités*

• Les activités physiques, culturelles et manuelles sont adaptées afin de respecter le protocole sanitaire de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

- **Activités physiques** : autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, pas de sports de contact et distanciation adaptée selon l'activité.

• L'accompagnement aux devoirs est maintenu partiellement.

## Rôle des parents

• Votre rôle est essentiel dans le respect des gestes barrières (explication à vos enfants, respect des consignes de l'accueil).

• Vous êtes également invités à surveiller l'apparition d'éventuels symptômes chez votre enfant avant qu'il ne parte à l'accueil périscolaire (la température doit être inférieure à 38°).

• De même, il est nécessaire de déclarer la survenue d'un cas positif au sein du foyer en précisant si c'est votre enfant qui est concerné.

**Ce protocole est susceptible d'évoluer selon la graduation émise par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.**
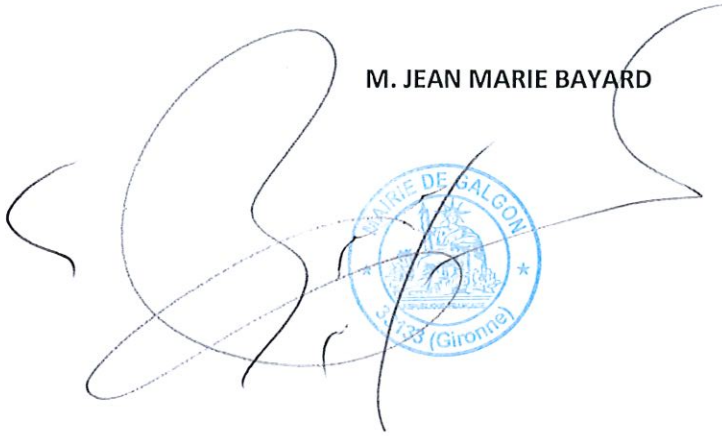
M. JEAN MARIE BAYARD